

**LE BP EN BREF**

Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région :

- Orientations Budgétaires (votées cette année en octobre),
- Budget Primitif (ou BP),
- budget supplémentaire,
- Décision Modificative 2,
- compte administratif (résultat a posteriori, généralement au printemps).

Le Budget Primitif de la Région, analysé par le CESER, consiste en un ensemble très important (plus de 1.500 pages), composé de rapports portant sur l'ensemble des politiques de la Région.

Le CESER a, par ailleurs, émis un avis spécifique sur certains de ces rapports : transition énergétique, plan santé et contrats de territoire (cf les lettres du CESER spécifiques).

Les avis budgétaires du CESER donnent lieu à des remarques issues des débats, d'une part, au sein de sa Commission « Finances » (pour ce qui concerne les aspects purement financiers) et, d'autre part, au sein de ses Commissions thématiques (sur les différentes politiques budgétaires).

La CGT aurait pu voter l'avis du CESER sur les aspects strictement financiers du budget et sur une part des remarques thématiques.

Toutefois, à l'occasion de ce BP, la Région annonce son engagement dans le travail préparatoire visant à sa candidature à l'expérimentation de l'ouverture à la concurrence d'une partie de son réseau régional de transport ferroviaire de voyageurs.

Le commentaire du CESER sur ce sujet se situe en-deçà de ce que peut accepter la CGT. Nous avons donc présenté avec les représentants de la FSU et de Solidaires, un amendement qui aurait permis au CESER de faire valoir des interrogations sur cet engagement.

L'amendement ayant été rejeté par l'Assemblée, la CGT s'est abstenue sur l'avis du CESER.

La majorité du collège des employeurs s'est abstenue sur l'avis, après l'avoir pourtant voté en bureau du CESER - jugeant, après réflexion (ou pressions amicales ?) qu'il était trop négatif sur le budget de la Région.

CE QUE DIT LA CONTRIBUTION DU CESER
(téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr)

L'avis du CESER est composé de six parties :

1. Contexte économique et social

2. Les ressources inscrites au budget

Prévisions pour 2017 : 1.303,1 M€ en fonctionnement, 233,2 M€ en investissement, soit un total de recettes de 1.536,3 M€.

3. Les dépenses prévues pour mettre en œuvre les politiques publiques

⇒ les autorisations pluriannuelles

Elles sont inscrites au moment du vote des projets. Elles sont de 582,5 M€ en investissement et 643,7 M€ en fonctionnement.

⇒ les crédits de paiements annuels

Il s'agit des dépenses prévues pour la région en 2017.

Ils se montent à 699,7 M€ en investissement et 1.056,4 M€ en fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse, du fait des nouvelles compétences de la Région, issues de la loi NOTRe.

En-dehors des dépenses de personnel, en hausse légère, **les dépenses de fonctionnement font l'objet de réduction de 7 % sur les frais de structure et de 10 % sur les dépenses de soutien aux partenaires** et aux structures bénéficiaires de subventions.

Les crédits d'investissement se montent à 593 M€. Le niveau d'investissement reste élevé.

4. L'analyse financière

La capacité de désendettement (stock de la dette / bénéfice de la section de fonctionnement) devrait continuer à croître pour atteindre 6,7 années en 2017.

5. les commentaires par politique publique

Chaque Commission thématique apporte ses propres commentaires. Parmi ceux-ci, notons :

« Dans le cadre de l'abandon de l'Ordipass, il serait judicieux de répondre aux quelques besoins sociaux par délégation, directement au sein des établissements, pour avoir une gestion au plus près ».

La candidature de la Région à l'expérimentation de l'ouverture à la concurrence d'une partie de son réseau régional donne lieu au commentaire suivant : « elle ne peut intervenir qu'après modification législative. Pour le Conseil régional, cette candidature peut être vue sous deux aspects : l'angle économique et politique ».

6. Synthèse des observations

L'avis rappelle que, pour l'an prochain, la dette devrait continuer à augmenter.

Il évoque les conséquences des économies de fonctionnement :

« La dimension proposée dans ce budget pour 2017 de diminution de 10 % de la dépense de soutien aux partenaires et bénéficiaires de subventions pourrait avoir pour certains d'entre eux des conséquences sur les services rendus aux habitants et aux territoires et pourrait provoquer des pertes d'emplois. »

Le poids important de la vie associative en Pays de la Loire et son dynamisme reconnu, tout comme la volonté politique de la Région de mettre en valeur le bénévolat doivent conduire à évaluer l'ensemble des conséquences de cette diminution.

Le CESER sera vigilant sur la situation des structures concernées, d'autant plus que des contraintes financières pèsent déjà sur ces structures en raison des demandes grandissantes de la population dans certains domaines et de la diminution des subventions des autres collectivités locales ».

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'YVIC KERGROAC'H

La CGT remercie le rapporteur et la chargée d'étude pour leur travail, très pédagogique, réalisé dans des délais contraints.

Le document de la Région évoque une nouvelle fois la « **dette cachée** » dont elle aurait hérité. Une nouvelle fois, la CGT rappelle qu'il ne s'agit pas d'une dette à proprement parler et approuve la demande du CESER de clore définitivement le débat sur les engagements financiers du précédent exécutif.

La CGT approuve globalement les remarques qui ont été émises par la Commission des Finances du CESER.

La CGT considère que, sous couvert de mettre fin à ce qu'il appelle la « dérive des dépenses de l'ancien exécutif », **le Conseil Régional mène une politique d'austérité qui ne dit pas son nom.**

C'est ainsi que l'ensemble des associations et structures subventionnées par le Conseil Régional voient, de manière globale, leurs subventions diminuées de 10 % et des conventions pluriannuelles sont remises en cause. Certaines subventions ont déjà été coupées cette année.

La CGT y voit le risque, sinon la certitude, de mettre des structures en péril avec des salariés qui seront conduits au chômage. Par ailleurs, l'action de ces structures bénéficie, en premier lieu, aux populations les plus en difficulté et participe de la cohésion sociale sur notre territoire. C'est donc une décision très lourde de conséquences que prend la Région.

La diminution des dépenses de fonctionnement – à périmètre constant – va de la même façon porter atteinte aux politiques de cohésion sociale. Le secteur de la culture est particulièrement touché avec une diminution des crédits de paiement de plus de 15 %. La CGT approuve donc les remarques du CESER sur ce sujet.

Elle est, en revanche, beaucoup plus critique concernant certaines remarques émises par les Commissions sectorielles.

Citons l'exemple de l'abandon du dispositif **Ordipass** qui permettait aux lycéens, sous condition de ressources, d'acquérir un matériel informatique à pris très avantageux. Une réflexion aurait pu être menée sur la nature du matériel fourni, mais l'abandon pur et simple de la mesure est pour la CGT hautement regrettable. Notons que, dans le même temps, la bourse au mérite pour les bacheliers ayant la mention « très bien » est maintenue.

Parmi d'autres décisions, comme la **suppression de l'aide au soutien au transport collectif en site propre**, la Région annonce, à l'occasion de ce budget, son engagement dans le travail préparatoire visant à sa candidature à l'expérimentation de l'ouverture à la concurrence d'une partie de son réseau régional de transport ferroviaire de voyageurs.

Comme le souligne l'avis, cette privatisation n'est actuellement pas possible. De plus, la CGT considère que **cette annonce est inopportune alors que la Région négocie actuellement la nouvelle convention TER avec la SNCF.**

Surtout, **elle désapprouve complètement la perspective d'une privatisation, même partielle**, du réseau : celle-ci conduirait inmanquablement à une dégradation du service sur les lignes et les horaires les moins rentables et à une hausse des prix pour tous les usagers. La pression sur l'opérateur historique que ferait peser la concurrence du privé entraînerait une baisse de la qualité de service. L'environnement serait également victime de cette opération qui *in fine* ramènerait des usagers vers la route.

Rappelons que si **l'Allemagne, cité en exemple par la Région, a augmenté la part modale du ferroviaire, c'est aussi grâce au fait que son Gouvernement a désendetté son système ferroviaire, provoquant de facto la baisse de 30 % des charges d'exploitation des trains régionaux.**

La CGT aurait souhaité qu'*a minima*, le CESER s'interroge sur les conditions de cette annonce et la nécessité d'une évaluation des politiques d'ouvertures du fret ferroviaire au secteur privé.

L'amendement qu'elle a déposé avec la FSU et Solidaires va en ce sens.

L'AMENDEMENT DEPOSE PAR LA CGT FSU ET SOLIDAIRES

« Le Conseil Régional entend se porter candidat pour expérimenter l'ouverture à la concurrence d'une partie du réseau régional (TER). Une modification législative préalable est nécessaire. Cette décision relève de choix économiques et politiques. Cette candidature induit une série de conséquences, toutes importantes, pour les usagers et les salariés de ce service public qui serait ainsi partiellement concédé au privé. Cette annonce intervient au moment de la renégociation TER avec la SNCF. Elle mérite avant toute décision une large concertation avec les représentations des usagers, avec l'ensemble des élus et des acteurs locaux pour apprécier les effets prévisibles et recherchés d'une telle mise en œuvre. Ce débat public nécessaire doit poser tous les paramètres (offres de services voyageurs et fret, garanties de sécurité, tarifications...) pour vérifier les marges d'améliorations réelles apportées par un changement d'opérateur et celles possibles dans le cadre du service public actuel ».

QUELQUES POINTS DE VUE EMIS EN SESSION

Plusieurs intervenants (**Solidaires**, **CFDT**, **CGC**, **Confédération Paysanne**, personnalité qualifiée issue des missions locales, ...) regrettent les baisses de subventions aux associations et structures partenaires. Solidaires évoque un budget une fois de plus frappé par l'austérité.

Le représentant de l'**UNEF** rappelle l'intérêt du pass complémentaire santé.

Le représentant des **professions libérales** souligne que le BP traduit bien les objectifs de la Région affichés précédemment et salue la volonté de la Région de faire certifier ses comptes par la Cour des Comptes. Il se plaint des conditions de travail du CESER insatisfaisantes du fait des délais.

Le représentant de la **CCI** salue ce BP et indique, concernant les diminutions de subventions, que chacun doit participer aux efforts comme les CCI l'ont fait il y a quelques années. Le ton du rapport aurait pu être plus optimiste si le CESER avait eu plus de temps pour travailler !

Le **MEDEF** soutient le BP présenté par la Région et regrette le ton trop négatif de l'avis.

En réponse aux interventions, le 1^{er} Vice-Président de la Région souligne que le CESER n'a pas fait de proposition d'économie. Il indique la « fuite en avant » du précédent exécutif qui aurait selon lui conduit à une capacité de désendettement de 14 ans.

L'amendement a été rejeté par 46 voix contre, 21 pour, 16 abstentions.

L'amendement a été voté par la CGT, FSU, Solidaires, l'UNSA, une partie des associatifs, mais pas par la CFDT. FO a également voté « contre » car cet amendement, en proposant l'ouverture d'un débat public, ne rejette pas a priori le principe du recours au secteur privé.

Du fait du rejet de l'amendement, la CGT s'est abstenue sur l'avis budgétaire.

VOTES : L'avis a été adopté par 41 voix pour, 33 abstentions, 8 contre.